



Check-list RGPD pour les groupements de pharmaciens d'officine

A vous de cocher les cases ci-dessous pour vérifier si vous avez engagé les actions principales de votre mise en conformité au RGPD :

- Définir la politique et les engagements du groupement en matière de données à caractère personnel
- Etablir la liste des traitements et actualiser les fichiers
- Vérifier la sécurité des traitements et du réseau
- Constituer un registre des traitements
- Désigner un responsable dédié (ou, le cas échéant, un DPO)
- Informer et former les adhérents
- Informer et former les salariés
- Revoir les contrats et clauses contractuelles avec les partenaires commerciaux et s'assurer de leur conformité au RGPD
- Etre capable de démontrer la conformité (registre, copie des contrats et mentions d'information...)